

Rapport 4-5 Avis sur Conventions régionales de cohésion urbaine et sociale	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Cadre de vie et Société Rapporteur : Christian Hamonic	Séance plénière Mardi 28 mars 2017

Le Conseil régional accompagne les agglomérations où sont présents des quartiers en difficulté dans le cadre de projets structurés sur les aspects urbains et sociaux. La rénovation urbaine favorise le changement d'image de ces territoires ciblés comme prioritaires. La cohésion sociale constitue également un axe primordial de la politique de la ville de la Région. Elle met l'accent sur l'accompagnement des habitants dans l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment sur l'accès à l'information, à l'orientation, à la formation et à l'emploi.

La Région a d'ores et déjà conventionné avec plus de la moitié des villes et agglomérations de Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner leurs projets de cohésion sociale et urbaine.

Aujourd'hui, deux territoires présentent leur convention cadre ou avenant urbain :

- La ville de Lure et la communauté de communes du pays de Lure souhaitent contractualiser avec la Région au titre de son intervention sur les quartiers d'intérêt locaux.
- La communauté urbaine Creusot-Montceau a finalisé son protocole de préfiguration du projet urbain.

Ce rapport propose à l'Assemblée délibérante :

- d'approuver la convention régionale urbaine et sociale en faveur de la ville de Lure et de la Communauté de communes du pays de Lure ;
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention régionale urbaine et sociale en faveur de la Communauté urbaine Creusot Montceau, de la ville de Torcy, la Ville de Montceau et la ville du Creusot ;
- d'habiliter la présidente du Conseil régional à signer la convention et l'avenant ;
- d'approuver le protocole de préfiguration et d'habiliter la présidente du conseil régional à le signer.

La politique de la ville se décline depuis 2014 selon une nouvelle géographie prioritaire définie par le Gouvernement. Les anciennes zones sont remplacées par des quartiers. 1 500 Quartiers prioritaires de la ville (QPV) ont été identifiés par l'État, dont 58 en Bourgogne Franche-Comté. Le nouveau programme de renouvellement urbain, piloté par l'ANRU, concernera 200 quartiers d'intérêt national dont 6 en Bourgogne-Franche-Comté. En complément, 200 quartiers d'intérêt régional ont été repérés par les préfets de région dont 13 dans notre région.

La nouvelle procédure adoptée par l'État qui s'impose à tous comporte un protocole de préfiguration qui constituera la feuille de route des nouveaux projets de renouvellement urbain. Si le caractère transversal de la politique de la ville en fait une politique complexe, comme le CESER de Bourgogne l'avait rappelé le 15 octobre 2015 à l'occasion de la convention régionale de cohésion urbaine et sociale de la communauté urbaine Creusot-Montceau, la multiplication des études et des programmes préalables sur des territoires qui depuis 30 ans en sont abreuvés, n'est pas rassurante en termes d'efficacité, ni pour le passé, ni pour l'avenir.

En complément de ces deux types de quartier, les QIN et les QIR, le conseil régional a décidé, en partenariat avec les territoires concernés, d'enrichir la nouvelle typologie des quartiers avec la création des quartiers d'intérêt local, les QIL, chacun étant doté d'une enveloppe de 500 000 € au maximum sur la période. Il s'agit pour la Région de mieux accompagner les territoires en difficulté qui n'entrent plus ou qui n'entrent pas dans les critères définis par l'État. Le CESER salue cette initiative qui contribue à une meilleure prise en considération de nos territoires.

À ce jour, la région a conventionné avec plus de la moitié des agglomérations et des villes concernées par la politique de la ville. Il s'agit aujourd'hui de donner un avis sur 2 conventions cadres :

- celle de la commune de Lure et de sa Communauté de communes dont le quartier du Mortard constituera un QIL,
- et celle de la Communauté urbaine Creusot Montceau qui a finalisé son protocole de préfiguration tel que décrit ci-dessus pour son QIR d'Harfleur.

À travers ces projets de convention, le CESER note un progrès non négligeable dans la manière de prendre en compte l'humain : c'est ainsi que, par exemple, la Région prendra en compte le dispositif de participation des habitants autour de comités d'habitants élargis sur le secteur du Creusot.

Au total, la Région consacrera 3 900 000 € aux actions portées par les habitants et leurs associations, auxquels il faut ajouter 1 200 000 € au titre du Fonds d'aide aux projets et 1 500 000 € au titre du Fonds d'intervention de proximité, soit 6 600 000 €.

Le CESER invite cependant la Région à aller beaucoup plus loin dans cette direction, pour investir encore plus sur l'humain et moins sur les matériaux et les espaces, tout en continuant à encourager les travaux d'économie d'énergie pour alléger les charges des habitants. La participation de la Région aux investissements lourds se monte en effet aujourd'hui à 41 000 000 €, soit encore 6 fois plus que les dépenses relatives à l'amélioration du lien social.

Pour améliorer ce lien social, le CESER estime que les politiques de la ville menées par l'État, les collectivités territoriales et les organismes de logement social gagneraient largement en efficacité si elles réintégraient un volet « emplois de proximité » qu'il s'agisse de la sécurité, du gardiennage ou de l'animation éducative et culturelle.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.